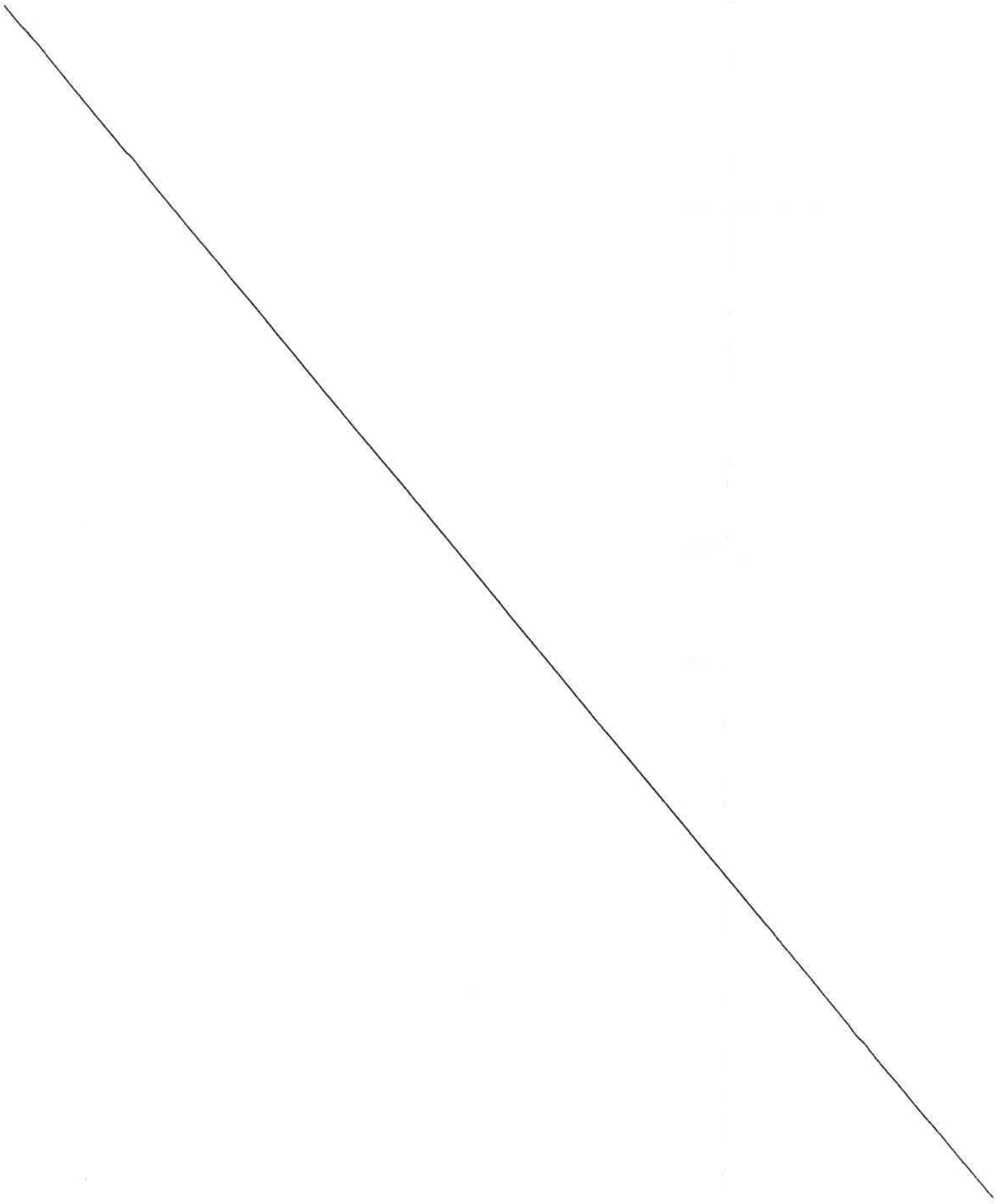


République française
Département SOMME
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 15 mars 2019

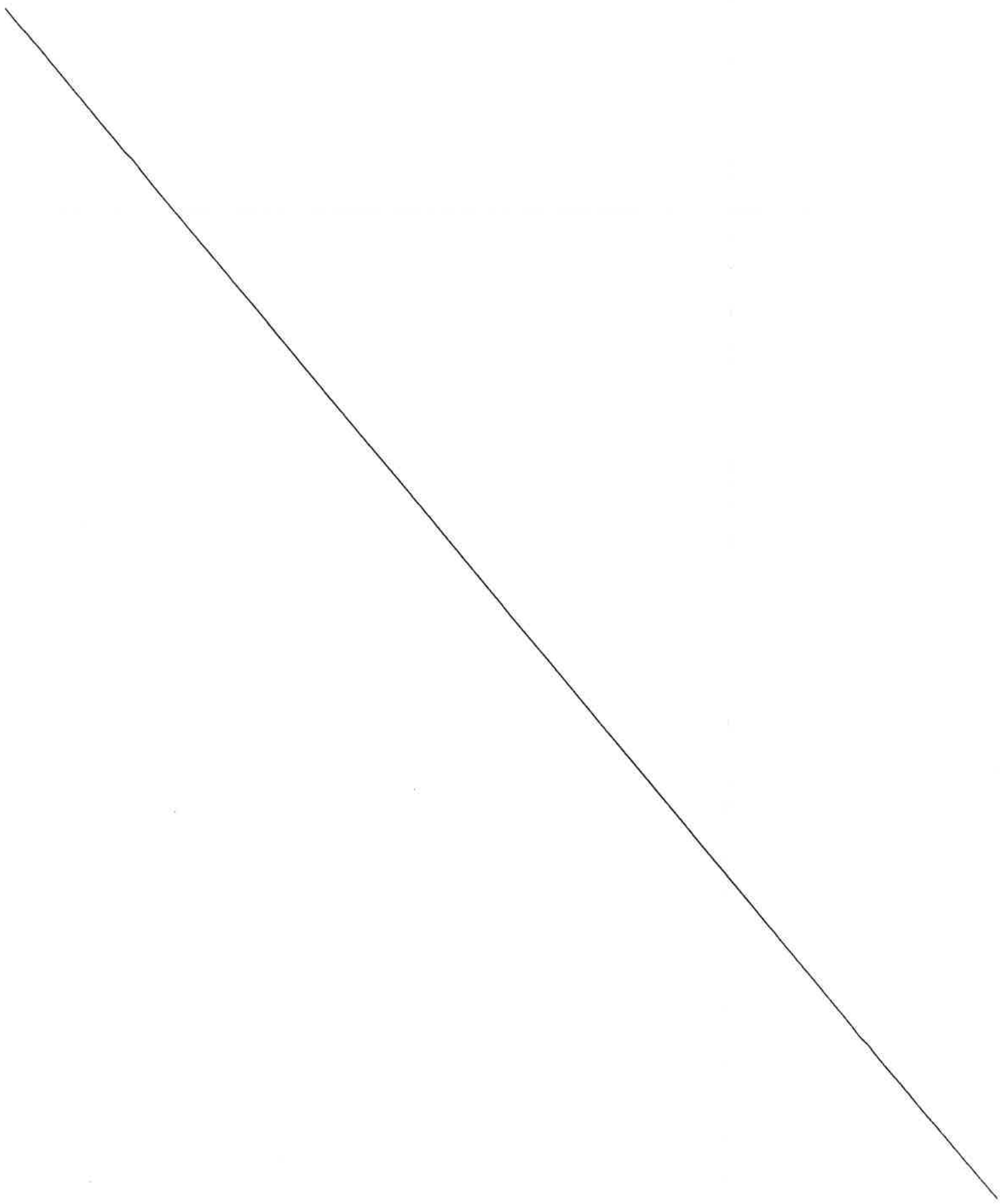
<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>37</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td>UNANIMITÉ</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	30	Qui ont pris part au vote	37	UNANIMITÉ	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 8 mars 2019.</p>
Conseillers en exercice	52							
Présents	30							
Qui ont pris part au vote	37							
UNANIMITÉ								
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : 22 MAR. 2019</p> <p>Et publication le : 22 MAR. 2019</p>	<p>Présents : Mmes B. FOURE, F. RODINGER, MH. MARCEL, MC. MAILLART, AM. LEMAIRE, M.M. B. MERCUZOT, P. RIFFLART, O. JARDE, P. DESSEAUX, JC. RENAUX, J. DEBART, E. CANDELA, D. de WITASSE-THEZY, L. SOMON, JM. MAGNIER, F. PETIT, F. DURIEUX, Y. AMARA, M. WATELAIN, F. BEAUVARLET, P. FRADCOURT, M. VILLAIN, B. LEPERS, A. DESFOSSÉS, J. BLEYAERT, JJ. STOTER, A. BABAUT, P. SIMON, JL. GREVIN, A.GEST.</p> <p>Excusés, absents : Mmes S. HAMADI, C. BOHAIN, A. PINON, F. BRIAULT, I. DE WAZIERS, B. THIEBAUT, I. CARPENTIER, M.M. JF CLAISSE, JC LORIC, P. BOULANGER, M. LETESSE, J. LEFEUVRE, H. GERARD, P. DELNEF, JP DESTOMBES.</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Claude DEFLESSELLE à Laurent SOMON Philippe FRANCOIS à Bernard LEPERS Colette FINET à Jean-Claude RENAUX Julien HERNANDEZ à Alain GEST René LOGNON à Michel VILLAIN Xavier LENGLET à Alain DESFOSSÉS Pierre SAVREUX à Brigitte FOURÉ</p>							
<p>15h47 : Arrivée de Madame Florence RODINGER. 15h47 : Arrivée de Monsieur Patrick DESSEAUX 16h16 : Départ de Madame Marie-Hélène MARCEL 16h28 : Départ de Monsieur Jean-Claude RENAUX 16h40 : Départ de Madame Brigitte FOURÉ 16h42 : Départ de Monsieur Pascal RIFFLART</p>								



Début de la séance : 15h36
Fin de la séance : 16h44

Le compte-rendu analytique de la séance du 15 mars 2019 sera affiché le vendredi 22 mars.

Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.



COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 15 mars 2019

DÉLIBÉRATION 2019/11

OBJET : Création d'un service mutualisé pour des prestations de développement économique.

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 portant création du pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Vu la délibération N°DL2019/002 du bureau communautaire de la communauté de communes du Grand Roye en date du 14 février 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Avre Luce Noye en date du 14 février 2019,

Le comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois

DELIBERE

Article 1 : Le comité syndical décide la création d'un service mutualisé pour des prestations de développement économique.

Article 2 : Le comité syndical décide de la création du poste de développeur économique et le lancement du recrutement.

Article 3 : Le Président est autorisé à signer les conventions afférentes avec les 2 communautés de communes

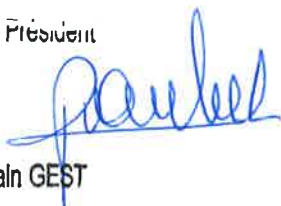
Article 4 : Monsieur le Président du pôle métropolitain du Grand Amiénois est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission
en préfecture en date du 22/03/19 et de sa
publication en date du 22/03/19

Le Président

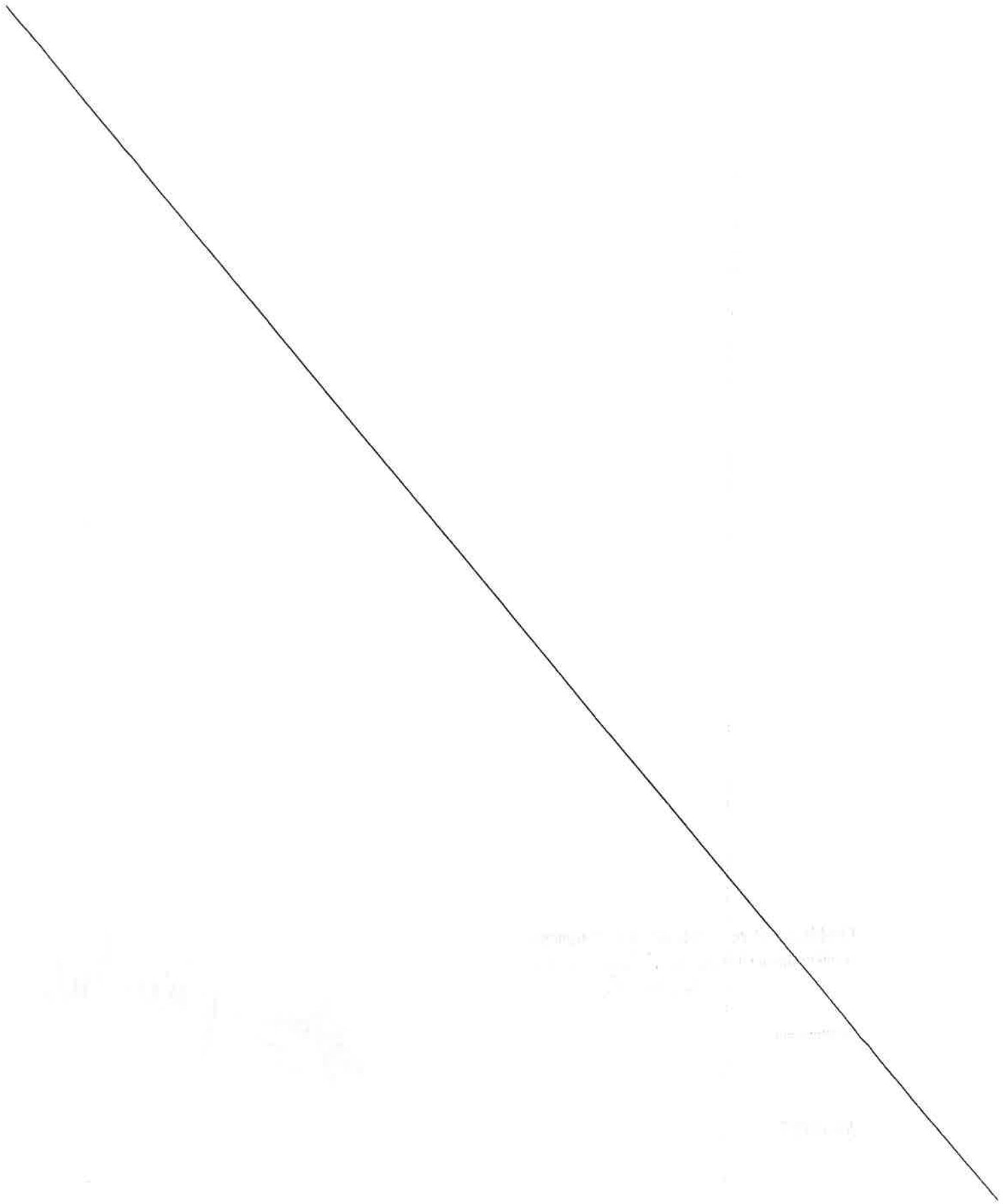
Alain GEST



ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



Le Président,
Alain GEST



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

